

Lundi 18 décembre 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 18 décembre 2023 à 21 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :

Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Sont aussi présents Mesdames Louise St-Pierre, greffière, Alyson Pelletier, directrice adjointe au Service des loisirs et Emilie Poulin, directrice du développement et des communications ainsi que Messieurs Jean Langelier, directeur général, Éric Lemelin, directeur du Service des loisirs, Éric Lévesque, directeur du Service de sécurité incendie et Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2023-12-480

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Dépôt, acceptation et autorisation de paiement des comptes payables au 13 décembre 2023.
4. Avis de motion du Règlement numéro 394-2023 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2024.
5. Dépôt du projet de règlement numéro 394-2023 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2024.
6. Avis de motion du Règlement numéro 395-2023 régissant les comptes de taxes pour l'année 2024.
7. Dépôt du projet de règlement numéro 395-2023 régissant les comptes de taxes pour l'année 2024.
8. Autorisation de paiement à Les Serres de la Rive inc. de coûts supplémentaires dans le cadre du contrat pour la fourniture, le montage et l'entretien des arrangements floraux et des plates-bandes de la Ville pour la saison 2023.
9. Autorisation de paiement d'une facture à Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. suite au bris d'équipement à l'usine de traitement d'eau potable.
10. Achat du produit ENV 24P10 pour le traitement de l'eau potable auprès de Environor Canada inc.
11. Augmentation du budget 2023 du Programme d'aide municipal pour l'économie d'eau potable.
12. Autorisation de signature au directeur général dans un dossier émanant de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.
13. Période de questions.
14. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-12-481

DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 13 DÉCEMBRE 2023.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 13 décembre 2023, pages 1 et 2, pour un montant de 243 326,12 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 243 326,12 \$.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-12-482

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 394-2023 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2024.

Madame Isabelle Chouinard, conseillère donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 394-2023 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2024.

Isabelle Chouinard, conseillère

2023-12-483

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 394-2023 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2024.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, Madame Céline Langlais, conseillère procède au dépôt du projet de règlement numéro 394-2023 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2024.

2023-12-484

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 395-2023 RÉGISSANT LES COMPTES DE TAXES POUR L'ANNÉE 2024.

Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 395-2023 régissant les comptes de taxes pour l'année 2024.

François Gagné-Bérubé, conseiller

2023-12-485

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 395-2023 RÉGISSANT LES COMPTES DE TAXES POUR L'ANNÉE 2024.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, Madame Isabelle Chouinard, conseillère procède au dépôt du projet de règlement numéro 395-2023 régissant les comptes de taxes pour l'année 2024.

2023-12-486

AUTORISATION DE PAIEMENT À LES SERRES DE LA RIVE INC. DE COÛTS SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LE MONTAGE ET L'ENTRETIEN DES ARRANGEMENTS FLORAUX ET DES PLATES-BANDES DE LA VILLE POUR LA SAISON 2023.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-05-168 de ce conseil octroyant à Les Serres de la Rive inc. un contrat pour la fourniture, le montage et l'entretien des arrangements floraux et des plates-bandes de la Ville pour la saison 2023 au montant de 28 778,24 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires d'entretien, de taille et de désherbage ont été nécessaires représentant des coûts supplémentaires d'un montant de 1 679,33 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics datée du 27 novembre 2023 d'approuver le paiement de coûts supplémentaires au montant de 1 679,33 \$ incluant les taxes, conformément à l'article 29 du Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'autoriser le paiement à Les Serres de la Rive inc. de coûts supplémentaires au montant de 1 679,33 \$ incluant les taxes dans le cadre du contrat pour la fourniture, le montage et l'entretien des arrangements floraux et des plates-bandes de la Ville pour la saison 2023.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-12-487

AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE À AQUATECH, SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC. SUITE AU BRIS D'ÉQUIPEMENT À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE.

CONSIDÉRANT le bris d'équipement survenu en août dernier à l'usine de traitement d'eau potable entraînant une pénurie d'eau potable sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que la firme Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. a dû procéder à une intervention d'urgence afin de rétablir la distribution d'eau potable;

CONSIDÉRANT que ladite intervention n'était pas incluse au contrat d'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées liant la Ville à cette entreprise;

CONSIDÉRANT la facture numéro 079465 datée du 13 décembre 2023 au montant de 38 490,29 \$ incluant les taxes soumise par Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. pour les travaux réalisés dans le cadre de cette intervention;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle, lequel prévoit notamment les règles de passation de contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT le choix du mode d'attribution de gré à gré à la firme Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. pour la gestion du bris d'équipement à l'usine de traitement d'eau potable en août dernier, tel qu'il appert d'une note de service du directeur général datée du 14 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- d'autoriser le paiement d'un montant de 38 490,29 \$ incluant les taxes à Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même la réserve financière pour l'eau potable.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-12-488

ACHAT DU PRODUIT ENV 24P10 POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE AUPRÈS DE ENVIRONOR CANADA INC.

CONSIDÉRANT la présence de fer de corrosion dans le réseau d'aqueduc de la Ville;

CONSIDÉRANT l'utilisation depuis deux ans d'un inhibiteur de corrosion, soit le produit ENV 24P10;

CONSIDÉRANT que les rapports produits par Environor Canada inc. démontrent une diminution considérable des taux de fer dans le réseau;

CONSIDÉRANT la proposition datée du 28 novembre 2023 de la firme Environor Canada inc. pour la fourniture de cinq barils de 200 litres de ENV 24P10 au montant total de 16 339,68 \$ incluant les taxes et les frais de transport;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de procéder à l'achat de cinq barils de 200 litres du produit ENV 24P10 auprès d'Environor Canada inc. pour un montant total de 16 339,68 \$ incluant les taxes et les frais de transport, le tout conformément à la proposition datée du 28 novembre 2023.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-12-489

AUGMENTATION DU BUDGET 2023 DU PROGRAMME D'AIDE MUNICIPAL POUR L'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-12-494 de ce conseil procédant au renouvellement du Programme d'aide municipale pour l'économie d'eau potable pour l'année 2023 et allouant un budget de 900 \$ afin de répondre aux demandes pour l'année en cours;

CONSIDÉRANT que les fonds prévus dans ledit programme sont épuisés;

CONSIDÉRANT la réception d'une nouvelle demande en lien avec l'installation d'une toilette à faible débit;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de pouvoir y répondre positivement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'augmenter le budget 2023 du Programme d'aide municipal pour l'économie d'eau potable d'une somme de 225 \$ afin de répondre positivement aux nouvelles demandes d'ici la fin de l'année 2023.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-12-490

AUTORISATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DANS UN DOSSIER ÉMANANT DE LA COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL.

CONSIDÉRANT le constat d'infraction numéro 3027781001230877 émis à la Ville par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;

CONSIDÉRANT le plaidoyer de culpabilité de la Ville dans le dossier numéro 2338752SST de la Cour du Québec en lien avec ledit constat;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement que Monsieur Jean Langelier, directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un plaidoyer de culpabilité dans le dossier numéro 2338752SST.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-12-491

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question.

2023-12-492

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 21 h 15.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière